

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le nouveau système de collecte des contributions formation/apprentissage : France compétences propose un moteur de recherche pour identifier son OPCO

Paris, le 21/02/2022

Pour aider les entreprises à réaliser leurs Déclarations sociales nominatives (DSN), dans le cadre du nouveau système de collecte des contributions légales à la formation professionnelle et à l'apprentissage, mis en place le 1^{er} janvier 2022, France compétences met à leur disposition un moteur de recherche simplifiant l'identification de l'Opérateur de compétences (Opco). Cette première version sera améliorée et enrichie dans les prochains mois. Par ailleurs, sa base de données sera régulièrement mise à jour afin de rendre à l'utilisateur une information pertinente et actualisée.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, ce sont l'Urssaf et la MSA qui sont chargés de collecter les contributions légales à la formation professionnelle et à l'apprentissage.

Quel rôle pour France compétences ?

En lien avec son rôle de répartiteur financier, France compétences joue son rôle de facilitateur. Elle met à disposition du déclarant un moteur de recherche permettant d'identifier leur Opco de rattachement, au regard de leur convention collective ou de leur activité principale exercée. Cette information aide les entreprises et les établissements à réaliser leurs DSN.

Cet outil est accessible directement sur le site internet de l'institution depuis le 21 février. Pour y accéder, [cliquez directement ici](#). Sinon, sur la page d'accueil du site internet www.francecompetences.fr, [cliquez sur l'onglet DSN : Trouver son OPCO](#).

Comme fonctionne le moteur de recherche mis à disposition par France compétences ?

Ce moteur de recherche permet à toute entreprise de connaître son Opco de rattachement. Pour cela, deux cas de figures sont donc possibles :

- 1. L'entreprise connaît son Identifiant de la convention collective (IDCC) :** Dans ce cas, via une recherche rapide, l'établissement connaîtra l'OPCO rattaché à son code IDCC. A partir du 2^{ème} trimestre 2022, cette recherche pourra également être réalisée avec le numéro SIRET¹ de l'établissement.
- 2. L'entreprise ne connaît pas son IDCC ou celui-ci n'existe pas :** Dans ce cas plus complexe, l'outil propose à l'entreprise une recherche avancée. En renseignant des informations précises (département de l'établissement, activité principale réellement exercée), elle pourra identifier son code IDCC applicable ou l'Opco à déclarer en l'absence d'IDCC applicable. Cette recherche avancée constitue une aide précieuse et concrète aux entreprises, sans toutefois se substituer à un accompagnement par un professionnel pour l'analyse pratique et sécurisée de la situation juridique de l'entreprise en matière de convention collective applicable.

¹ Système d'identification du répertoire des établissements

Créée en 2019, par la [loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018](#), pour la liberté de choisir son avenir professionnel, France compétences est l'unique instance de gouvernance nationale de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Elle a pour mission d'assurer le financement, la régulation et l'amélioration du système de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

Contact presse

Tél : 01 81 69 01 52 / presse@francecompetences.fr
11 rue Scribe 75009 – Paris
www.francecompetences.fr

Autorité nationale de financement et de régulation de la formation professionnelle et de l'apprentissage

